

## Synthèse des réponses à la consultation relative à l'ouverture dominicale des magasins et aux expositions dominicales

Les organismes consultés devaient répondre à diverses questions concernant:

- un éventuel usage, par notre canton, de la possibilité offerte aux commerces, par la législation fédérale sur le travail (art. 19 al. 6 LTr), d'employer du personnel le dimanche sans autorisation; la législation fédérale permet aux cantons qui le souhaitent d'instituer au maximum 4 ouvertures dominicales;
- une augmentation du nombre d'expositions dominicales au sens de l'art. 16 LAECO (passage de 1 [droit actuel] à 3).

*On parlera ci-après d'ouvertures dominicales pour le premier objet et d'expositions dominicales pour le second.*

### 1 Communes

Nombre de réponses: 53.

24 communes, dont Bassecourt, souhaitent que notre canton utilise la possibilité offerte par l'art. 19 al. 6 LTr d'employer du personnel sans autorisation lors d'ouvertures dominicales.

Sur ces 24 communes, 17 sont pour 4 dimanches, 5 pour 2 dimanches et 2 pour 1 dimanche.

Parmi ces 24 communes, 21 sont pour une réglementation unifiée au niveau cantonal, 2 pour une réglementation par district et une n'a pas émis d'opinion.

Les propositions de dates pour les dimanches concernés sont variables. On trouve beaucoup d'avis s'exprimant en faveur de 1 dimanche par saison. Quelques communes sont pour 1 au printemps, 1 en automne et 2 avant Noël. Une commune précise les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> dimanches de l'Avent. Certaines communes souhaitent un libre choix du commerçant. On doit remarquer à cet égard que la législation fédérale n'envisage pas cette éventualité, les dimanches choisis devant être décidés au niveau du canton, voire par région mais en aucun cas au niveau individuel, par les acteurs économiques. Un certain nombre de communes ne font pas de propositions.

29 communes, dont Delémont, Porrentruy et Saignelégier, sont contre les ouvertures dominicales.

En ce qui concerne les expositions, 33 communes sont pour augmenter le nombre à 3 par année, dont Bassecourt, Porrentruy, Saignelégier, et 20 sont contre, dont Delémont.

On remarquera que 29 communes ont refusé les ouvertures du dimanche mais que seulement 20 ont refusé de porter à 3 le nombre d'expositions par année. La plupart des communes ayant accepté les ouvertures dominicales ont également accepté l'augmentation du nombre d'expositions (20 sur 24). Cela signifie qu'un nombre important de communes ayant refusé les ouvertures dominicales ne s'opposent pas à une augmentation du nombre des expositions dominicales (13 sur 29).

## **2 Partis politiques**

Nombre de réponses: 6.

3 partis sont favorables aux ouvertures dominicales. Le PDC-Jura et le PLRJ sont pour 4 dimanches, l'UDC-Jura pour 3. Tous souhaitent une uniformisation cantonale.

3 partis sont contre (PSJ, PCSI, Verts jurassiens). Pour le PSJ, la signature d'une convention collective de travail dans le secteur de la vente serait un préalable nécessaire à l'entrée en discussion quant à l'assouplissement des horaires d'ouverture des magasins et à l'extension du nombre d'expositions dominicales.

Concernant les expositions, le PLRJ et l'UDC-Jura sont pour une augmentation à 3 et 3 sont contre (PSJ, PCSI, Verts jurassiens). Le PDC-Jura ne s'est pas prononcé sur cet objet.

## **3 Organisations patronales et syndicales**

Nombre de réponses: 6.

La Chambre de Commerce et d'industrie du Jura (CCIJ) et la Fédération des Entreprises Romandes de l'Arc Jurassien (FER-Arcju) sont pour 4 ouvertures dominicales, avec une uniformisation cantonale. La CCIJ préconise de fixer les dates d'ouverture d'entente avec les entreprises du commerce de détail. La FER-Arcju estime pour sa part qu'un ou deux dimanches devraient être fixés une fois pour toutes (exemple: deuxième dimanche de l'Avent) et que les autres dates devraient être fixées chaque année selon les usages.

Unia, l'USJ, le SSP-Jura et Syna s'opposent tant aux ouvertures dominicales qu'à l'augmentation du nombre des expositions chaque année. L'USJ et le SSP-Jura indiquent que d'éventuelles expositions supplémentaires devraient être liées à la conclusion de conventions collectives de travail de force obligatoire.

#### 4 Autres

Nombre de réponses: 10.

Le Service des communes est d'avis que 4 ouvertures dominicales devraient être possibles et que la réglementation devrait concerner les districts. Ce service souhaite une extension du nombre d'expositions.

La Fédération romande des consommateurs s'oppose tant aux ouvertures dominicales qu'à l'augmentation du nombre d'expositions.

L'Union des commerçants de Delémont (qui n'est pas une organisation patronale), indique qu'une courte majorité de ses membres refuse les ouvertures dominicales et que ceux qui l'acceptent se prononcent en faveur de 2 ouvertures. Une forte majorité des membres refusent par contre l'augmentation du nombre d'expositions.

L'Union du commerce local de Porrentruy (qui n'est pas non plus une organisation patronale) accepte 4 ouvertures dominicales (dimanche des Rameaux, St-Martin ainsi que deux dimanches avant Noël), souhaite une réglementation par district et accepte l'augmentation du nombre d'expositions.

La Migros accepte les ouvertures dominicales (2), souhaite une réglementation cantonale et accepte l'augmentation du nombre d'expositions.

Denner SA accepte les ouvertures dominicales (2), souhaite une réglementation par district et refuse l'augmentation du nombre d'expositions.

L'Union Professionnelle suisse de l'Automobile, Section Jura, souhaite 4 ouvertures dominicales, l'unification cantonale et accepte l'augmentation du nombre des expositions. La branche automobile insiste même pour que la législation cantonale autorise 4 expositions dominicales. Elle fait valoir que les affaires se concluent souvent lors des expositions et qu'une augmentation de leur nombre serait favorable aux commerces jurassiens. Elle souligne également le bénéfice que les employés retireraient d'une augmentation des expositions (majoration de salaire de 50%).

Le Garage-Carosserie de la Birse, Willemin SA est favorable à 3 ouvertures dominicales (avec réglementation cantonale uniforme) et à l'extension du nombre des ouvertures dominicales.

L'Eglise catholique est contre les ouvertures et expositions dominicales pour des motifs religieux et familiaux.

La Collectivité ecclésiastique cantonale catholique-romaine est également contre.

Delémont, le 19 février 2010